



**SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2021-036

PUBLIÉ LE 16 MARS 2021

# Sommaire

**Direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire /**

71-2021-03-15-00001 - Délégation en matière d'ordonnancement  
secondaire (2 pages)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques de Saône-et-Loire

71-2021-03-15-00001

Délégation en matière d'ordonnancement  
secondaire



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Mâcon, le 15 mars 2021

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE SAONE-ET-LOIRE**  
29, rue Lamartine  
71007 MACON CEDEX

**DECISION DE DELEGATION  
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**L'adjoint au Directeur Départemental des Finances publiques de Saône-et-Loire :**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 14 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Laurent CHAINTREUIL, Administrateur des Finances Publiques, à la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020, portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de Préfet de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2021 portant délégation en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Laurent CHAINTREUIL, Administrateur des Finances Publiques, adjoint au Directeur Départemental des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Monsieur Laurent CHAINTREUIL à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

**DECIDE :**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CHAINTREUIL, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de Saône-et-Loire en date du 11 mars 2021 sera exercée par Monsieur Jérôme LANZINI, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable du pôle ressources.

Cette délégation sera également exercée :

S'agissant des actes conduisant à l'ordonnancement ou la demande de paiement des dépenses ou l'émission des recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire (programme 156) et au programme n°362 «Ecologie», ainsi qu'à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce n° 907 « opérations commerciales des Domaines » et le compte n°723 « opérations immobilières nationales et des administrations centrales » par :

- Mme Sonia VINCENT, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Budget Immobilier et Logistique ;
- M. Didier JAMMES, inspecteur des Finances Publiques, responsable par intérim de la division Gestion Ressources Humaines / Formation Professionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sonia VINCENT ;
- M. Patrice LAGROST, inspecteur des finances publiques au service budget immobilier logistique ;

- Mme Françoise CRUCHAUDET, inspectrice des finances publiques au service de la formation professionnelle.
- M. Guillaume VERNET, régisseur de la Cité administrative, dans la limite d'un montant de 3 000 EUR HT par opération.

S'agissant de la réception des crédits (AE et CP) et des opérations relatives à l'affectation et l'engagement des crédits des programmes n° 156, 218, 362, 723, 724 et 907, par :

- Mme Sonia VINCENT, responsable de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Mme Françoise CRUCHAUDET, inspectrice des finances publiques au service de la formation professionnelle ;
- Mme Evelyne LOISY, adjoint au responsable du service Budget de la division Budget Immobilier Logistique ;
- Mme Marie-France BASSET, contrôleur principale des Finances Publiques au service budget immobilier logistique.

Dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS Formulaire, s'agissant de tout acte de nature budgétaire ou comptable propre au programme 907, de la validation des bons de commande et la certification du service fait afférentes aux dépenses de fonctionnement ou d'équipement de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire, ainsi qu'aux dépenses:

- d'affranchissement,
- de fluides,
- de télécommunications,
- de loyers de bâtiments,
- de nettoyage (prestations annuelles),
- de location de machines à affranchir,
- relatives aux factures de la société de transport de fonds,
- relatives aux quotes-parts de la cité administrative de Mâcon,
- relatives aux connexions Rubis,

par :

- Mmes Marie-France BASSET et Evelyne LOISY contrôleuses principales des Finances Publiques, et Mme Christelle GEOFFROY contrôleur des Finances Publiques au service Budget de la division Budget, Immobilier, Logistique.

S'agissant de la validation des ordres de mission et de la validation et mise en paiement des états de frais afférents aux déplacements professionnels des personnels de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire par :

- M. Didier JAMMES, inspecteur des Finances Publiques, responsable par intérim de la division Gestion Ressources Humaines / Formation Professionnelle.
- Françoise CRUCHAUDET, inspectrice des Finances Publiques ;
- Pascale BINET, contrôleur principale des Finances Publiques ;
- Patricia GUILHENDOU, contrôleur des Finances Publiques ;
- Myriam CHARVET, contrôleur des Finances Publiques ;
- Carine BERNET, contrôleur des Finances Publiques ;
- Jérôme MALINGRE, agent administratif des Finances Publiques ;
- Charlotte POINT, agente administrative des Finances Publiques.

**Article 2 :** Cette décision de subdélégation prend effet au 15 mars 2021, elle sera adressée au Préfet de Saône-et-Loire et fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

L'Administrateur des Finances Publiques de Saône-et-Loire  
Adjoint au Directeur Départemental

Laurent CHAINTREUN

